

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

20230007 Séance ordinaire du 15 février 2023

**OBJET : MUTUALISATION GROUPEMENT**

**COMMANDE TRAVAUX VOIRIE ET SIGNALISATION**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Étaient présents : BOURGEOIS Rose, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Absent : NEDIALKOVA Krassi

Pouvoir : BOYET Jérôme donne pouvoir à GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, JULLIEN Valérie donne pouvoir à GAROUTTE Agnès, MENUT Brigitte donne pouvoir à MARQUIS Gérard, PAYRE Raphael donne pouvoir à LARIVE Bruno, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

Secrétaire de Séance :

*Date de convocation du Conseil : 10/02/2023*

*Nombre de conseillers : 23*

*Nombre de présents : 16*

*Pouvoirs : 6*

Madame la Maire rappelle qu'en 2014 une démarche de mutualisation entre la CCMP et ses communes membres a été mise en œuvre pour élaborer un marché à bon de commande portant sur des travaux de voirie, réseaux divers et de signalisation. Cette réflexion a donné lieu à la constitution d'un groupement de commande permettant sous la coordination de la CCMP de lancer une consultation unique et de désigner à l'été 2015 un seul et même prestataire permettant ainsi par la massification des commandes des économies d'échelle substantielles.

Madame la Maire informe que le marché renouvelé en 2019 arrive à échéance à l'été prochain. La CCMP comme les fois précédentes a proposé aux communes de constituer un nouveau groupement de commande.

Madame la Maire présente le projet de convention de groupement de commande

Préfecture  
001-210102752-20230215-20230007-DE  
Date de réception préfecture : 21/02/2023

VU le projet de convention de groupement de commande  
VU l'article L2113-6 du Code général des collectivités territoriales  
CONSIDERANT l'intérêt de se grouper pour massifier la commande et bénéficier ainsi  
d'économies d'échelle substantielles

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,  
DECIDE :**

- d'APPROUVER la convention de groupement de commande telle que présentée portant sur un marché à bon de commande de travaux de voirie, réseaux divers et de signalisation,
- d'AUTORISER Madame la Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent,
- DE DESIGNER pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre mixte qui sera constituée d'un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque membre du groupement issus des CAO communales :  
Représentants de la commune de Neyron à la CAO du groupement :  
Un titulaire : Nathalie GARCIA  
Un suppléant : Bruno LARIVE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A NEYRON, le 15 février 2023.

La Maire

Christine FRANÇOIS.

Transmission à la Préfecture le :  
Réception par la Préfecture le :

